



TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA

Siège social : Immeuble Nour Al Hayat

01 BP 336 ABIDJAN 01

R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale à caractère ordinaire **le mardi 26 mai 2009 à 9 heures** à Abidjan, à la **salle Kodjo Ebouclé du Palais de la Culture de Treichville**, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- 2 – Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes.
- 3 – Affectation du résultat net de l'exercice 2008.
- 4 – Renouvellement du mandat d'un administrateur.
- 5 – Ratification de la cooptation d'un administrateur.
- 6 – Indemnités de fonction des administrateurs
- 7 - Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.
- 8 – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre d'actions détenues, ou pourra s'y faire représenter par un mandataire de son choix, même non actionnaire, conformément à l'article 25 des statuts de la société.

Les pouvoirs sans indication de mandataire sont à retourner aux sièges sociaux des établissements bancaires assurant la gestion des titres.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, pour être admis à assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou de certificats d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée, **soit au plus tard le 21 mai 2009** et les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir retiré les attestations de blocage aux guichets des banques détenant les actions dont ils sont propriétaires cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée, **soit au plus tard le 21 mai 2009**.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que tous les documents à soumettre à l'Assemblée Générale à caractère ordinaire du 26 mai 2009, à savoir : rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, bilan et compte de résultat de l'exercice 2008, résolutions, seront à leur disposition dans le délai de quinze jours avant ladite assemblée, soit à compter du 12 mai 2009, au siège social de TOTAL CÔTE D'IVOIRE, ou établissements bancaires suivants :

1. SGBCI, à Abidjan, 5 et 7 avenue Joseph ANOMA
2. BIAO, à Abidjan, 10 avenue Joseph ANOMA
3. BICICI, à Abidjan, avenue Franchet d'ESPEREY
4. SIB, à Abidjan, 34 boulevard de la République

Pour plus de renseignements. s'adresser à TOTAL CÔTE D'IVOIRE. au secrétariat de la



TOTAL

MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur, Cher actionnaire

L'Assemblée Générale constitue un moment fort d'échange et d'écoute entre TOTAL Côte d'Ivoire et ses actionnaires. Elle vous offre l'occasion de vous exprimer sur tous les sujets liés à la marche de l'entreprise. Par ailleurs, en vous prononçant sur les résolutions soumises à votre vote, vous avez la possibilité de prendre part aux décisions importantes concernant votre société.

Nous sommes donc particulièrement attachés à cet événement et comptons sur votre participation à l'Assemblée Générale Ordinaire de TOTAL Côte d'Ivoire qui se tiendra le **26 mai 2009 à Abidjan au Palais de la Culture de Treichville**. Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix au moyen du formulaire joint.

TOTAL Côte d'Ivoire aborde 2009 confiant dans sa capacité à traverser une crise économique majeure sans remettre en cause sa capacité d'investissement et son développement pour le long terme. TOTAL Côte d'Ivoire est déterminée à maintenir une stratégie équilibrée de croissance pour le bénéfice de ses collaborateurs, ses actionnaires et toutes ses autres parties prenantes.

Dans ce contexte, le dividende soumis à l'approbation de cette Assemblée Générale s'élève à **11.600 FCFA par action**. Il s'inscrit en hausse de 16 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2007.

Tous les documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires, 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de votre société ou des établissements bancaires suivants :

- SGBCI, à Abidjan, 5 et 7 avenue Joseph ANOMA
- BIAO, à Abidjan, 10 avenue Joseph ANOMA
- BICICI, à Abidjan, avenue Franchet d'ESPEREY
- SIB, à Abidjan, 34 boulevard de la République

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous donnons **rendez-vous le 26 mai prochain**.

Stanislas MITTELMAN

Président du Conseil d'Administration